



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري  
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Mme Latifa Akharbach, décorée au rang de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire

[A](#) [1] [+A](#) [1]

## Mme Latifa Akharbach, décorée au rang de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire

13 Mars 2023











Mme Latifa Akharbach, présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, a été décorée, ce lundi 13 mars 2023 à Abidjan, de l'insigne de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire au nom du Président de la République M. Alassane Dramane Ouattara.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie solennelle présidée par le ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement, M. Amadou Coulibaly, Mme Latifa Akharbach s'est dit honorée de recevoir cette distinction au rang le plus élevé de l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire. Tout en se félicitant de la conviction partagée en matière de coopération sud-sud et d'action panafricaine avec son vis-à-vis ivoirien Maître René Bourgoïn, récipiendaire de la même décoration, elle a affirmé que : « la HACA a résolument inscrit son action de coopération internationale dans la vision africaine de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui prône, face aux nombreux défis auxquels fait face notre continent, la solidarité et la recherche de solutions africaines, mises en œuvre au bénéfice du citoyen africain ». Elle a estimé également que la consolidation de la coopération entre les deux instances de régulation était favorisée par l'excellence des relations maroco-ivoiriennes « lesquelles sont fondées sur la fraternité agissante et l'estime réciproque et se renforcent en permanence grâce à l'impulsion déterminée et visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Son Excellence M. Le Président Alassane Ouattara ».

La présidente de la HACA qui assume également la présidence du Réseau des Instances Africaines de la Régulation de la Communication pour un mandat de deux ans, a par ailleurs considéré que « cette décoration exprime aussi un précieux soutien à l'action, d'intérêt général, assumée par les régulateurs. Car la régulation des médias a pour mission fondamentale de garantir les droits des citoyens à des contenus médiatiques pluralistes, éthiques et respectueux des principes des droits humains et des valeurs démocratiques de promotion du pluralisme d'expression, de la cohésion

sociale et du vivre ensemble ».

Ont assisté à cette cérémonie plusieurs hautes personnalités ivoiriennes, des diplomates, des représentants d'institutions médiatiques ainsi que des cadres supérieurs de l'instance de régulation ivoirienne et M. Talal Salahdine, Manager des Affaires Africaines et Internationales au sein de la HACA.

---

### **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>